

Nous vous invitons et vous encourageons à envisager de :

- Allouer 15% du budget de la Santé à la promotion de la santé communautaire et recruter plus de 1.986 ASC et 19.860 RECO pour les 38 districts Sanitaire du pays.
- Consacrer 15% des budgets de tous les ministères clés pour la couverture de santé universelle en Guinée
- Mettre en place d'un comité multisectoriel pour impulser une synergie d'actions pour la santé communautaire en Guinée à travers les ministères clés.
- Appuyer les efforts des OSC pour la création des Centres de santé Communautaire à l'image du Mali



Plaidoyer pour le
recrutement des
Agents
de Santé
Communautaire pour
une Couverture
de Santé Universelle
en Guinée



Contexte

La République de Guinée a fait de l'accès équitable aux services de santé pour toutes les populations, quels que soient leur statut socio-économique et leurs lieux de résidence, une priorité nationale. Cette priorisation s'est traduite par l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de santé communautaire (PNSC) en 2017 dont la mise en œuvre constitue une étape fondamentale pour l'évolution vers la couverture sanitaire universelle. Pour une Guinée émergente et prospère sans maladie endémique, il convient d'intensifier la promotion de la santé communautaire en recrutant plus d'ASC et de RECO à la fonction publique. La Guinée a pris l'engagement lors du sommet des chefs d'états de l'UA à l'image des autres pays membres de recruter plus d'agents de santé pour la couverture de santé universelle, les pays voisins de la Guinée comme Sierra-Leone et le Liberia ont recruté le nombre attendu d'agents à la fonction publique pendant que la Guinée traîne encore les pas.

Le Programme National de la Santé Communautaire a été piloté pour la première fois en 2018 dans 40 communes, appelées communes de convergence. Bien que l'introduction ait été très réussie, des difficultés ont été notées, notamment le manque de sources de financement durables, en particulier pour les salaires des agents de santé communautaires et des relais communautaires. Ces deux catégories d'agents sont des fonctionnaires de la commune qui devront bénéficier à ce titre des ressources nécessaires à leur prise en charge salariale à raison de 550.000 GNF par RECO et 1.200.000 GNF par ASC. Comme indiqué dans

la note circulaire signée du ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation de juin 2020, le financement des partenaires techniques et financiers a pris fin en 2020, et les salaires au moins des RECO devaient être pris en charge par des financements locaux des gouverneurs, des préfets, et des maires.

Etat Actuel

Il faut noter qu'en octobre 2021, seulement 218 communes sont opérationnelles en matière de santé communautaire sur les 362 que compte le pays, toutes à la charge des partenaires techniques et financiers (PTF). Ainsi pour combler ce déficit, les organisations de la société civile sous le leadership de la Plateforme des Organisations de la Société civile pour soutien à la Santé et la Vaccination (POSSaV) intervenant dans le domaine de la santé en collaboration avec la Direction nationale de la Santé Communautaire et de la Médecine Traditionnelle ont décidé de porter ce plaidoyer pour l'amélioration de la santé de la population.

L'USAID, par l'intermédiaire de son partenaire de mise en œuvre Results for Development (R4D) et du projet l'Accélérateur de Renforcement des Systèmes de Santé, travaille avec des organisations de la société civile pour plaider en faveur d'un financement durable de la santé communautaire en Guinée. Le projet l'Accélérateur a réuni et formé une équipe de plaideurs qui se réunissent avec les ministères et le plus haut niveau du gouvernement pour plaider en faveur du financement de la santé communautaire.

Demandes de plaidoyer spécifiques de la société civile :

- Amener l'Etat à prendre en charge les salaires des 19.858 RECO et 1.986 ASC dans le budget national d'ici 2023.

- Accroissement du financement de la promotion de la santé communautaire de 15 % du budget du ministère de la santé
- Création d'un comité interministériel de la promotion de la santé communautaire en Guinée qui sera composé comme suit :
 - Ministère de la Santé
 - Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation
 - Ministère du Budget
 - Ministère des finances
 - Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale
 - Ministère de l'élevage
 - Ministère de l'agriculture

Messages de Plaidoyer

Nous reconnaissons et saluons les engagements antérieurs du gouvernement guinéen en faveur de la Couverture de Santé Universelle (CSU), en particulier à travers le déploiement d'une politique nationale de santé communautaire mise en œuvre par les agents de santé communautaires et les relais communautaires.

Le gouvernement guinéen s'est également engagé à embaucher et à payer les salaires des ASC. Cependant, à ce jour, la politique a été entièrement financée par les partenaires et les donateurs, ce qui laisse des lacunes importantes lorsque le financement des donateurs prend fin et n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble du pays.